

Les Infos

Vendredi 2 Mars 2018



LES RAPETOU

S'il y a une chose que les salariés de la SG ont bien en tête, c'est que la stratégie court termiste de réduction de coûts se diffuse un peu plus encore, dans tous les secteurs. Nous l'avons écrit après l'Investor Day, les 900 suppressions de postes supplémentaires dans le réseau, jetées en pâture aux marchés et dans les médias, ne sont qu'une partie de l'iceberg (25% du milliard d'économies d'ici 2020). Depuis, des réorganisations dont l'impact sur l'emploi est extrêmement élevé ont été annoncées dans les services centraux : 12% de réduction de postes chez Lyxor et 22% chez IRBS ! Il aura fallu que la CGT exige un traitement sérieux pour éviter que les salariés concernés ne soient traités dans le «cadre de la mobilité classique et ordinaire». Le dernier CE des centraux a donc été particulièrement attentif sur ces 2 réorganisations. Tout cela pour honorer le fétichisme du ROE à 10% professé par Frédéric Oudéa, avec un taux de redistribution de 50% des bénéfices aux actionnaires. La grande majorité d'entre vous, quel que soit leur secteur d'activité et leur niveau de responsabilité, ont exprimé leur ras-le-bol. Et nous vous invitons à continuer à le faire lors de l'élection de vos représentants au Conseil d'Administration du 13 au 20 mars prochains !

BDDF : VERBATIM

C'est aussi dans ce contexte que, depuis fin novembre, se déroulent des négociations sur l'avenir du réseau et qu'un projet d'accord a été soumis à la signature des syndicats le 1^{er} mars. Les retours des salariés sur le

terrain et près de 65,71% des votes exprimés auprès de la CGT via internet ont été favorables à la signature. La CGT a donc paraphé l'accord sur l'accompagnement social de la transformation du réseau. Nous allons maintenant passer dans la phase suivante, celle de l'expertise exigée par la CGT et continuer notre lutte contre cette stratégie qui vise 2135 suppressions de postes d'ici 2020. En attendant, l'accord garantit 3 possibilités au salarié de BDDF concerné par une suppression de poste : une proposition convenable de reclassement, ou selon conditions, un départ anticipé en retraite (*transition d'activité 4 ans avant la retraite à taux plein, payée à 70%*) ou un départ volontaire de l'entreprise s'il a un projet de reconversion. Au-delà, les échanges avec les salariés pendant la négociation et la consultation effectuée par la CGT, ont mis en relief la défiance de ceux-ci vis-à-vis de la stratégie de la direction. Cette dernière ne doit pas se faire d'illusion. L'accord n'est pas un blanc-seing et elle doit tenir ses engagements, et pas seulement celui de ne pas faire de licenciements contraints. Tout aussi importante sera la mise en place de nouveaux parcours professionnels dans un cadre de sédentarisation accrue des salariés. La fin des mobilités géographiques imposées pour progresser, sera une bonne chose dès lors que les parcours permettront une réelle progression. L'accord prévoit que, pendant la transition des 3 ans qui viennent, l'instruction mobilité sera suspendue et chacun pourra mesurer si les incitations financières plus élevées dans les zones (ou pour les postes) difficiles auront été suffisantes. Au-delà de la défiance, un autre motif d'opposition à la signature de l'accord était le recours à la RCC. La CGT, qui dénonce depuis plus de 3 ans la démolition du Code du Travail, reste farouchement opposée aux ordonnances et leurs conséquences. Nous avons cependant exigé – et obtenu – que les RCC à la sauce SG soient à un niveau similaire aux plans précédents. Il ne faut pas s'y tromper, le vrai combat commence : celui contre les 2135 suppressions de poste. L'expertise et l'intervention des salariés peuvent encore changer la donne.



CGT Société Générale

Paris La Défense 92972 CX - Tél : 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet: www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT